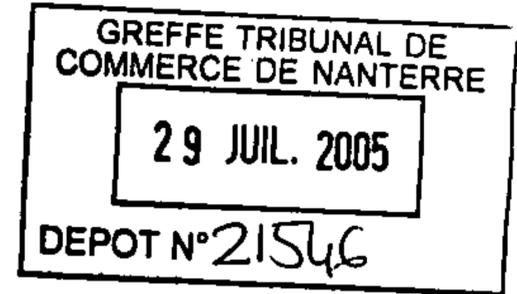


PricewaterhouseCoopers Audit
Société Anonyme au capital de 2 510 460 euros
Siège Social : 63, rue de Villiers 92 200 Neuilly sur Seine
RCS Nanterre 672 006 483



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 12 JUILLET 2005**

**COOPTATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS EN REMPLACEMENT
D'ADMINISTRATEURS DEMISSIONNAIRES**

Le Président de séance prend la parole et expose que Messieurs Olivier Auscher, Pierre Coll, Jacques-Etienne de T'Serclaes, Guy Issler, et Brian Towhill ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs. Il propose au Conseil d'administration de procéder à la nomination de nouveaux administrateurs par voie de cooptation puisque le nombre d'administrateurs restant en fonction est supérieur au minimum légal.

Après délibération, le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide de nommer à titre provisoire, et sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale, les nouveaux administrateurs suivants :

Monsieur Olivier Auberty en remplacement de Monsieur Olivier Auscher, administrateur démissionnaire, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2005,

Monsieur Etienne Boris en remplacement de Monsieur Pierre Coll, administrateur démissionnaire, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2005,

Monsieur Jean-François Châtel en remplacement de Monsieur Jacques-Etienne de T'Serclaes, administrateur démissionnaire, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2005,

Monsieur Edouard Sattler en remplacement de Monsieur Guy Issler, administrateur démissionnaire, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2005,

Madame Dominique Ménard en remplacement de Monsieur Brian Towhill, administrateur démissionnaire, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2005.

Les nouveaux administrateurs remercient le Conseil pour la confiance qu'il leur témoigne.

Messieurs Gérard Dantheny, Gérard Hautefeuille, Olivier Juès et Madame Catherine Le Clainche s'adressent au Président de séance et indiquent qu'ils souhaitent démissionner de

leurs fonctions d'administrateurs. Ils proposent aux administrateurs en fonction de prendre acte de leur démission et de procéder à des nominations de nouveaux administrateurs s'ils souhaitent procéder à ces nominations. Le Président de séance précise également que Monsieur Eric Bulle lui a remis une lettre de démission de ses fonctions d'administrateur.

Le Président de séance propose aux administrateurs en fonctions de procéder à la nomination de nouveaux administrateurs.

Après délibération, le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide de nommer à titre provisoire, et sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale les nouveaux administrateurs suivants :

Madame Agnès Hussherr en remplacement de Monsieur Eric Bulle, administrateur démissionnaire, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2005.

Monsieur Philippe Vogt en remplacement de Monsieur Gérard Dantheny, administrateur démissionnaire pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2005,

Monsieur Yvan Lipovac en remplacement de Monsieur Gérard Hautefeuille, administrateur démissionnaire pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2005

Monsieur Pierre Riou en remplacement de Monsieur Olivier Juès, administrateur démissionnaire, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2005.

Le Président de séance précise au Conseil que Madame Agnès Hussherr ainsi que Messieurs Yvan Lipovac et Pierre Riou lui ont fait savoir qu'ils acceptaient les fonctions d'administrateurs dans le cas où ils seraient nommés.

Il propose également au Conseil de prendre acte à compter de ce jour de la démission de Madame Catherine Le Clainche, et ne pas pourvoir à son remplacement.

Après délibération, le Conseil d'administration, à l'unanimité, prend acte à compter de ce jour de la démission de Madame Catherine Le Clainche, administrateur démissionnaire, et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

I. Constatation de la démission de Monsieur Pierre Coll en sa qualité de Président-Directeur Général de la Société – Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'administration

Le Président de séance rappelle au Conseil que Monsieur Pierre Coll, Président-Directeur Général de la Société a démissionné de ses fonctions de Président-Directeur Général et qu'il convient de le remplacer. Le Conseil remercie Monsieur Pierre Coll de son action menée au sein de la Société au cours du mandat qu'il a exercé.

Il précise que Monsieur Etienne Boris est candidat aux fonctions de Président du Conseil d'administration.

Après délibération, le Conseil d'administration, nomme à l'unanimité, Monsieur Etienne Boris, Président du Conseil d'administration, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Etienne Boris remercie le Conseil pour la confiance qu'il lui accorde.

II.Organisation de la Direction générale : option pour le cumul des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général (la personne cumulant ces fonctions portant le titre de Président-Directeur Général) ou la dissociation de ces fonctions.

Le Président de séance indique que conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts, le Conseil doit opter pour l'un des deux modes d'exercice de la direction générale prévue par la loi, soit le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, soit la dissociation de ces fonctions.

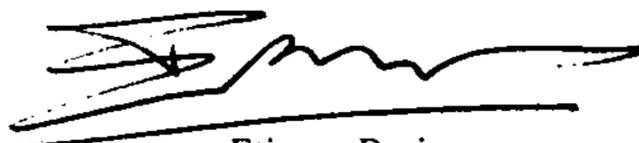
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide d'opter à l'unanimité pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. En conséquence, Monsieur Etienne Boris, Président, assumera sous sa responsabilité la direction générale de la Société, pour une durée égale à celle de ses fonctions d'administrateur, et prendra le titre de Président-Directeur Général.

.....

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires, ainsi que les pouvoirs qu'elle réserve spécialement au Conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social, Monsieur Etienne Boris, Président-Directeur Général, disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société.

.....

Extrait certifié conforme



Etienne Boris
Président-Directeur Général